



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : Mercredi 10 janvier 2024 à 18h00

Titre : « Pour plus de matériaux naturels, durables et locaux dans les constructions et les rénovations » et « Epalinges, à l'avant-garde de la construction, de la rénovation et de l'isolation durable »

Rapport n° : 02/2024

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport municipal était composée de :

PLR 1 :	M. André RACLOZ, président rapporteur
PLR 2 :	M. Adame BIRUK
PLR 3 :	M. Rosario MONTE
PS 1 :	M. Alano CAUDERAY,
PS 2 :	M. Jean-Marie COOWAR
Verts.es 1 :	M. Richard GOLAY, excusé
Verts.es 2 :	M. Nicolas HÄUSEL
Vert'lib :	M. Michael MÄDER
EP :	M. Christophe CHABLAIS

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Brigitte Crottaz, Municipale, accompagnée de M. Stéphane Baumann, chef du service de l'urbanisme, architecture et énergie

Invité-e : Mme Marisa DÜRST, Conseillère communale

Introduction

Le président ouvre la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux commissaires, à Mme Brigitte Crottaz, Municipale, en remplacement de M. Maurice Mischler, Municipal démissionnaire, à M. Stefan Baumann, chef de service, ainsi qu'à Mme Marisa DÜRST, invitée qui a déposé en partie le postulat.

Pour mémoire, Mme la Conseillère communale Marisa Dürst déposait le 21 septembre 2021 un postulat demandant à la Municipalité d'engager une politique de construction proactive en matière de matériaux naturels, durables et locaux dans notre commune.



Puis le 12 janvier 2023, Mme la Conseillère communale Marisa Dürst et Messieurs les Conseillers communaux Alano Cauderay et Michael Mäder déposaient un postulat demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité pour la Commune d'atteindre une forme « d'exemplarité » intitulé « Épalinges, à l'avant-garde de la construction, de la rénovation et de l'isolation durables ».

L'art de construire avec qualité est complexe en raison des nombreuses lois, ordonnances, directives et normes qui encadrent déjà ce domaine et des choix multicritères à effectuer. Les principales propriétés recherchées sont la sécurité, la durabilité, les coûts, les délais et la protection de l'environnement (archéologie, monuments, esthétique, nature, forêts, bruit, sol, eau, air, matériaux, pollution, déchets et énergies). Les acteurs usuels sont le Maître de l'ouvrage (commande), les mandataires (Architectes, ingénieurs et spécialistes) et les entreprises (exécute).

Discussion générale

En introduction, Mme la Municipale, expose que la commune d'Epalinges a déjà pris les devants pour le développement durable dans les constructions réalisées récemment et en cours, avec des exemples de projets, tels que décrits dans le rapport de la Municipalité au conseil communal.

Le chef de service mentionne ce qui existe déjà dans le domaine des labels (CECB, Minenergie, SNBS), qui donne une ligne de conduite pour la construction des bâtiments. Les coûts supplémentaires pour réaliser des enveloppes de qualité sont finalement modestes (de l'ordre de 3 à 6%). De plus il faut prendre en considération les économies potentielles du point de vue énergétique. Il s'agit avant tout d'un choix politique spécifique pour chaque projet. La stratégie actuelle est de tendre vers les labels ECO en améliorant les exigences, mais en renonçant de cas en cas à obtenir une labélisation systématique et plutôt de les réserver là où cela s'avère pertinent.

Puis une discussion générale s'engage avec l'intervention de la postulante qui remercie la Municipalité d'avoir intégré dans les réponses au chapitre 4 de son rapport, les critères e) et f) liés à l'écologie. Elle formule le vœu que le critère a) en relation avec la santé soit également retenu.

Un commissaire demande que la Municipalité intègre, dans les contrats passés avec les mandataires ou les demandes d'offre aux entreprises, la nécessité de se référer, pour le choix des matériaux, aux documents et outils de travail de l'association Ecobau. Il ne s'agit pas d'imposer à tout prix les matériaux qu'elle propose mais d'inviter les concepteurs et constructeurs à se positionner dans leur choix par rapport aux propositions de produits qu'ils proposent.

Un autre commissaire se dit déçu des propositions de la Municipalité, qui ne donnent pas assez des concepts d'exigences contraignants et aurait souhaité avoir une stratégie innovante concernant notamment les constructions, les rénovations et les isolations durables. Il est répondu que les réponses données au chapitre 4 du rapport de la Municipalité, avec des réflexions sur la mise en place de mesures contraignantes à insérer dans le futur règlement du Plan d'affectation communal et des mesures incitatives dans la nouvelle directive 2024 du fonds communal FEED, vont dans le bon sens. Ces documents



sont en cours d'élaboration et seront soumis à l'approbation du Conseil communal en temps utiles. Des commissaires auraient souhaité avoir en main les propositions provisoires de la Municipalité afin de répondre de manière plus complète aux postulats. Cependant, ces propositions suivent des processus indépendants de mise à jour et d'approbation spécifiques à chaque document.

Une autre intervention concerne les émissions de carbone et demande d'établir des bilans, notamment pour les transports par camion pour l'amenée et l'évacuation des matériaux. Cet aspect complexe est déjà traité dans le cadre des études d'impact sur l'environnement (EIE) pour les projets d'une certaine importance. En revanche, c'est disproportionné pour des petits chantiers et pas prévu par l'ordonnance fédérale (OEIE).

La discussion se poursuit sur la demande supplémentaire d'un 0.7 ETP pour répondre à l'évolution des tâches en termes de protection de l'environnement et de l'énergie. Les commissaires estiment que cette demande est fondée pour répondre aux besoins de la population et traiter des problèmes de plus en plus complexes. En revanche, des solutions devront être trouvées pour disposer de suffisamment de places de travail dans les locaux du service.

A la fin des débats, les commissaires arrivent à la conclusion que les réponses apportées par la Municipalité vont dans le bon sens et que les efforts en termes d'innovation et d'adaptation des choix de matériaux de construction en faveur de la protection de l'environnement, doivent être soutenus. Toutefois les réponses de la Municipalité ne satisfont pas toutes les questions soulevées dans les deux postulats. De l'avis de certains commissaires, elles ne sont pas assez concrètes. C'est pourquoi afin de soutenir la Municipalité dans ces efforts, des commissaires formulent les vœux ci-après, tout en la remerciant pour son rapport.

Amendement-s

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

☒ Non

Vœux/questions

☒ Oui 1. Privilégier dans les descriptifs des appels d'offres les matériaux issus des ressources locales afin de limiter l'empreinte carbone du transport.

2. Intégrer systématiquement dans les études, appels d'offres et travaux pour les rénovations ou nouvelles constructions des bâtiments communaux le critère de la santé a) Polluants : locaux sains dans lesquels des matériaux « sains » à faible émission et simples à éliminer ont été mis en œuvre. Exigences relatives à une déconstruction ordonnée, notamment pour les bâtiments ou parties de bâtiments avec présence de polluants.

3. Mise en place d'une stratégie plus contraignante pour les acteurs des constructions



communales concernant le choix des matériaux, en se référant aux documents et outils de travail de l'association Ecobau.

4. Encourager et soutenir les efforts en termes d'innovation et d'adaptation des choix de matériaux de construction en faveur de la protection de l'environnement.

Conclusions

C'est avec six oui et une abstention que les membres présents de la Commission désignée à cet effet vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n°02/2024 de la Municipalité du 13.11.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

D'approuver la réponse de la Municipalité aux deux postulats du 21 septembre 2021 de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst et du 12 janvier 2023, de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst et MM. les Conseillers communaux Alano Cauderay et Michael Mäder.

Le président rapporteur de la
commission
André Racloz

17 janvier 2024



LISTE DES PRÉSENCES

Séance I

Date de la séance : 10.01.2024

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président	RACLOZ	André	☒	☐
Rapporteur *	idem		☒	☐
///	///	///	///	///
Membres	BIRUK	Adam	☒	☐
	CAUDERAY	Alano	☒	☐
	CHABLAIS	Christophe	☒	☐
	COOWAR	Jean-Marie	☒	☐
	GOLAY	Richard	☐	☒
	HÄUSEL	Nicolas	☒	☐
	MÄDER	Michael	☒	☐
	MONTE	Rosario	☒	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*

Séance II

Date de la séance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>
Président			☐	☐
Rapporteur *			☐	☐
///	///	///	///	///
Membres			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐
			☐	☐

**La fonction de président et rapporteur peut être cumulée par la même personne !*